



VILLE D'AUBY - DEPARTEMENT DU NORD
Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 1^{er} juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le 1^{er} juillet à 18 heures, le Conseil Municipal, convoqué le vingt-quatre juin s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard CZECH, Maire

Le Maire de la ville d'Auby certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été publiés sur le site de la ville, conformément à la loi

Conseillers en exercice :

Etaient présents : Bernard CZECH, Aline LAUTRIE, Didier SZYMANEK, Lydie VALLIN, Abdelmalik SINI, Dorothée LORTHIOS, Chantal WAGON, Djamel BOUTECHICHE, Brahim NOUI, Christophe LOURDAUX Françoise PLATEAU, Marie-Paule PLESSIS, Bernard MOREL, Miguel VALLADARES, Amel SAIDI, Isabelle DOGIMONT, Anne-Sophie TASZAREK, Nicolas SKRZYSZOWSKI, Peggy ARTISSON, Laëtitia DEVAUX, Mohamed GUENDOUZ, Freddy KACZMAREK, Alexandra DANIELCZYK, Walid TRARI

Absents ayant donné procuration : Rudy CARLIER à Dorothée LORTHIOS, Corinne DESPREZ à Brahim NOUI, Anne-Cécile LEVRAY à Françoise PLATEAU

Absents : Eric ZELAZNY, Ludovic ALVAREZ

Monsieur Abdelmalik SINI a été désigné secrétaire de séance

13 - VERSEMENT DU SOLDE DE LA SUBVENTION RELATIVE AU CONTRAT TERRITORIAL GLOBAL ET ACTIONS COLLECTIVES FAMILLES 2024 A L'ASSOCIATION AUBYGEOISE D'ANIMATION SOCIALE ET CULTURELLE

Madame WAGON expose à l'assemblée que dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat Territorial Global (CTG) qui lie la commune d'Auby avec la CAF pour la mise en place d'actions à destination des jeunes de 4 à 16 ans, la municipalité a délégué le portage de certaines actions à l'Association Aubysgeoise d'Animation Sociale et Culturelle, gestionnaire du Centre Social Pablo Picasso.

Suite à l'analyse faite par les services de la ville sur les bilans et justificatifs produits par le centre social concernant la demande du solde CTG 2024, il a été nécessaire de réajuster les montants sollicités qui ne correspondaient pas à la première demande.

Pour rappel :

- Montant total subvention de la CTG ville 2024 : 393 547 €
- Montant de l'acompte versé en 2024 : 273 000 €
- Montant versé en avril 2026 : 90 000 €
- Prestation de service CAF à déduire : 1 666,08 € (régulation)
- Montant du solde CTG 2024 restant à verser : 28 880,92 €

A ce solde de 28 880,92 €, il faut ajouter la subvention « Actions collectives familles » 2024 d'un montant de 4 093,53 €.

Le montant total du versement demandé par l'association s'élève donc à 32 974,45 €.

Il est demandé au conseil municipal de :

- Se positionner sur le versement du solde de la subvention du CTG 2024 au Centre social pour un montant de 32 974,45 €,

13_7.5_DELIB_20260701_WAGON_SOLDE_CTG_2024_AAASC

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents,
- D'inscrire le montant de cette dépense aux chapitre et article du budget concerné.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Emet un avis favorable sur le versement du solde de la subvention du CTG 2024 au Centre social pour un montant de 32 974,45 €,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents,

Accepte d'inscrire le montant de cette dépense aux chapitre et article du budget concerné.

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
 - Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.
- Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le Secrétaire de Séance

Abdelmalik SINI



Pour copie conforme,
Le Maire

Bernard CZECH